



Ménières, le 20 décembre 2016

PV de l'assemblée communale du 20 décembre 2016 à 20h00

M. le Syndic Cédric Béguin souhaite la bienvenue et présente la table du Conseil et la table administrative. Il informe l'assemblée que celle-ci sera enregistrée et demande s'il y a des oppositions. Ce n'est pas le cas.

Madame Kristel Lack prendra le PV.

M. le Syndic Cédric Béguin excuse Monsieur Jael Folly.

L'assemblée a été convoquée selon les modes en vigueur dans la Commune et au regard de la loi, c'est-à-dire selon la Feuille d'avis officielle n°48 du 2 décembre 2016, par avis au pilier public, par tout-ménage ainsi que sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic présente le tractanda et demande à l'assemblée s'il suscite des questions. Ce n'est pas le cas, l'assemblée peut délibérer.

M. le Syndic remercie les personnes présentes. Les scrutateurs nommés sont Messieurs Pascal Robert et Jean-Michel Corminboeuf. Le nombre de personnes est de 31, la majorité absolue est fixée à 16. Pour les comptes, les 4 membres du Conseil ne sont pas comptés dans les votes, ce qui ramène la majorité à 14.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée du 5 juillet 2016
2. Budget 2017
 - 2.1 Budget de fonctionnement
 - 2.2 Budget d'investissement
 - 2.3 Préavis de la commission financière
 - 2.4 Approbation des budgets
3. Vente de terrain communal
 - 3.1 Présentation
 - 3.2 Approbation
4. Information communales
5. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée du 5 juillet 2016

M. le Syndic n'en refait pas lecture et demande s'il suscite des questions ou des remarques.

M. Jean-Charles Schüpbach a posé la question concernant le chemin « Pré-de-la-Cure » endommagé. La réparation sera englobée dans le projet VALTRALOC. Une discussion aura lieu pour la largeur de ce chemin et l'emprise sur les propriétaires.

Le PV du 5 juillet 2016 est approuvé. Approbation 30 personnes, abstention 1 personne.

2. Budget 2017

M. le Syndic annonce que les citoyens ont eu la possibilité d'en prendre connaissance par publication in extenso dans le journal, sur le site et qu'ils ont été consultables au bureau 10 jours avant l'assemblée. Les budgets ne sont dès lors pas relus ni détaillés.

2.1. Budget de fonctionnement

M. le Syndic informe l'assistance que le Conseil communal a été prudent au vu de la marge de manœuvre. Il donne également quelques compléments et précisions.

Le résultat du budget de fonctionnement 2017 s'élève à CHF 49.85 pour un montant de charge de CHF 1'762'801.75.

M. le Syndic demande si l'assemblée a des questions. Il n'y a pas de questions sur le budget de fonctionnement. Il remercie l'assemblée de la confiance accordée.

2.2. Budget d'investissement

M. le Syndic propose un investissement de CHF 95'000.- pour l'étude du projet VALTRALOC, qui date de quelques années.

Un préavis favorable avec conditions a été rendu par le SPC. Ce montant comprend les frais d'étude, la réalisation des plans pour la mise à l'enquête, diverses séances, un concept VALTRALOC, une expertise de faisabilité pour la baisse de vitesse au centre du village et vue d'ensemble.

La commission Valtraloc devrait être convoquée début 2017. Des informations seront prises auprès des anciennes commissions. Le but étant de présenter un projet concret lors de l'assemblée des budgets 2018 ou lors d'une assemblée extraordinaire si nécessaire.

VALTRALOC est un vœu de la Commune, qui dure depuis plusieurs législatures. Ce n'est pas une obligation, mais au vu du trafic actuel, de l'état de la chaussée et du centre village, ce serait nécessaire.

M. Pierre Rey : estime ce montant considérable et désire savoir ce qui est étudié dans ce montant.

M. Pierre Perroud : l'Assemblée communale s'est prononcée en 2010 en faveur d'un crédit pour une étude de faisabilité. Cette étude terminée en 2012 et a été soumise au SPC. Un préavis favorable est parvenu au Conseil communal en décembre 2016 et il en ressort une proposition de revaloriser le centre du village, ce qui n'était pas prévu.

L'étude de faisabilité étant terminée, la seconde phase est l'élaboration du concept. Les coûts varient considérablement en fonction des options choisies. Cette phase comprend le choix des entreprises, le choix des travaux, etc.

Archam et Partenaires SA a établi une estimation maximale pour cette étude, soit CHF 95'000.-.

Si les travaux sont effectués d'ici 2018, le canton prendrait en charge le revêtement antibruit de la route, ce qui est une clause obligatoire, qui avait été repoussée en vue de VALTRALOC. Le délai sera négocié, même si les travaux ont lieu au-delà de 2018.

M. Pierre Rey demande si ce montant ne va finalement servir qu'à expliquer comment poser du goudron.

M. Le Syndic explique que ce projet comprend également des éléments de sécurité (illusion d'optique de rétrécissement de la route aux entrées du village, etc). Avec cette étude, il serait possible de mettre à l'enquête en 2018 certains ouvrages. Il s'agit d'un projet global regroupant des idées. La totalité n'est pas obligatoire.

M. Eloi Moret demande le montant déjà investi pour le projet VALTRALOC. Il trouve judicieux que la Commission VALTRALOC se réunisse et décide ce que le village veut, et pas que Fribourg impose un projet.

M. Le Syndic apporte des précisions et informe que c'est le village qui votera.

M. Jean-Michel Corminboeuf demande à ce que M. Luc Corminboeuf s'exprime, car il est professionnel dans la construction.

M. Luc Corminboeuf pense qu'il ne faut pas se voiler la face. Le montant voté en 2009-2010 de CHF 30'000.- avait permis de collecter des informations, de temporiser les choses et étudier les possibilités. Ce montant n'était pas très risqué. Un plan VALTRALOC n'était pas imposé à Ménières et pouvait être fait au niveau exécutif et un avant-projet avait été préparé. Il pense que de toute façon, si nous ne faisons rien, le revêtement de la route sera à la charge de la Commune et donc ce montant de CHF 95'000.- n'est pas si élevé en tenant compte du fait qu'il permettra de faire le revêtement aux frais du canton. Il est d'avis que ce montant peut être voté, il ne servira pas uniquement à VALTRALOC, mais à la mise en place de divers projets.

M. Le Syndic remercie M. Luc Corminboeuf pour son intervention.

M. Daniel Perrin informe qu'à l'époque où il faisait partie du Conseil communal, la Commune a payé un montant de CHF 5'000.- pour sortir de VALTRALOC, afin de pouvoir faire les trottoirs sans leur approbation, car le cahier des charges était trop lourd.

M. Jean-François Maillard demande si des propriétaires seront avisés avant de faire cette étude.

M. Le Syndic lui répond que le projet doit être fait, et après le Conseil contactera des propriétaires afin de connaître leur position, puis mettra à l'enquête.

M. Le Syndic passe la parole à la commission financière pour son rapport.

2.3. Préavis de la commission financière

M. Grégory Blanchard fait lecture du rapport de la commission financière et invite l'assemblée à accepter les budgets 2017.

2.4. Approbation des budgets

M. le Syndic passe au vote des budgets 2017 qui sont acceptés à l'unanimité. Il remercie Mme Stéphanie Chaboudez ainsi que la commission financière pour leur travail.

Approbation 31 personnes, pas d'abstention.

Projet VALTRALOC : Approbation 31 personnes, pas d'abstention.

3. Vente de terrain communal

3.1. Présentation

M. le Syndic informe de l'intérêt d'acheteurs pour une surface de 448 m² à détacher de la parcelle de base, propriété de la Commune.

Il explique que le Conseil communal a une délégation de compétence lors de transactions immobilières jusqu'à hauteur de CHF 20'000.- sans devoir consulter l'assemblée communale. Le montant reste inchangé selon les autres législatures.

Le Conseil communal a reçu une proposition pour un prix de vente de CHF 25'000.-, soit un prix de CHF 55.80/m², s'y ajoutent les frais de dossier et de géomètre à la charge des acheteurs (environ CHF 5'500.-).

Il est demandé si c'est pour faire un accès à la maison des acheteurs.

M. Le Syndic répond par la négative. Une partie de la maison et du garage se situent sur le domaine communal. Les acheteurs sont déjà dans l'obligation de parquer sur le domaine communal.

Il est demandé s'il y a un droit de passage pour les habitants de la Ruelle du Mont, et si les propriétaires ont été avisés.

M. Le Syndic l'informe qu'actuellement il n'y a pas de droit de passage.

M. Jean-Michel Corminboeuf demande si le petit chemin sur la parcelle no 3013 est inscrit au RF.

M. Henri Rey pense qu'il est important que cette famille achète cette parcelle à côté de son terrain, mais il demande de prendre note que si les futurs acquéreurs veulent faire un chemin d'accès, les normes de sécurité du la ruelle du Mont devront être respectés, car le sol est sablonneux.

M. le Syndic précise que cette condition sera ajoutée à l'acte de vente.

M. Marcel Ansermet précise que le mur est en mauvais état et que s'il reste propriété de la Commune, des travaux devront être entrepris.

M. Luc Corminboeuf aimerait comprendre l'intérêt d'acheter cette grande bande de terrain, si c'est pour un projet futur, par exemple respect des indices pour la construction d'un immeuble.

M. Le Syndic informe que le Conseil communal n'a pas connaissance de tels projets et que c'est une jeune famille qui désire acquérir cette parcelle.

M. Pierre Rey donne des précisions sur le plan présenté et sur les murs. Il pense judicieux de vendre afin d'éviter des frais à la commune, à la condition précitée quant à la sécurité de la Ruelle du Mont.

M. Luc Corminboeuf tient à préciser qu'on croit vendre à bon prix et faire des économies au niveau de la réfection du mur, mais il faut s'assurer qu'il n'y a pas de projet derrière, que dans le futur, la Commune ne soit dans l'obligation d'équiper des terrains.

3.2. Approbation

Approbation : 27 personnes, 4 abstentions, pas d'avis contraire

Un courrier sera écrit suite à cette assemblée, avec une restriction quant à la construction d'un chemin et la construction d'immeuble.

Mme Pascale Moret ne comprend pas pourquoi ces discussions, car l'objectif est de densifier les centres-village et ne voit pas pourquoi un immeuble dérangerait.

4. Information communales

4.1 PAL : le dossier a été apporté au SeCA début novembre 2016.

4.2 VALTRALOC : début 2017, la commission se réunira.

4.3 Etude des trottoirs : des visites sur place ont été faites, des demandes ont été faites au service des biens culturels concernant le bucher de la Famille Guisolan. Leur architecte a été rencontré afin de faire un projet qui serait en harmonie avec l'entrée et la sortie de leur maison.

4.4 Goudronnage Pré-de-la-Cure et Clos-Quartier a été effectué. Le Conseil n'est pas pleinement satisfait.

5. Divers

M. Pierre Perroud donne des explications relatives au regroupement de l'aide et soins à domicile des cantons de Vaud et Fribourg ainsi que du futur projet pour les EMS.

Selon mail de ce jour, la Gravière a reçu le permis d'exploiter. L'accès sur la Route de Vesin se fera en février 2017. Une somme considérable sera versée à la Commune à l'obtention du permis d'exploiter. Soit CHF 140'000.- pour 2016 et CHF 70'000.- les prochaines années.

M. le Syndic ouvre les questions à l'assemblée

M. Eloi Moret demande si les chemins de traverses peuvent être refaits.

M. le Syndic dit que M. Marcel Ansermet va se charger du dossier et également des regards abimés.

M. Pierre Corminboeuf se demande s'il ne serait pas souhaitable de mettre des feux au passage piétons afin de protéger les enfants.

M. Le Syndic répond qu'il y a quelques années, le projet avait été mis sur la table. La réponse qui avait été donnée est que les conducteurs se concentreront sur les feux et pas la route. Il pose la question de mettre éventuellement des patrouilleurs du village (âge minimum 5H).

M. Grégory Blanchard a appris la construction de classes supplémentaires et demande si notre Commune sera impliquée et dans quelle mesure.

M. Le Syndic lui répond que les Conseillers se sont rendus à une séance à Fétigny et que le projet leur a été présenté. Il a également été demandé la position de la Commune de Ménières et ce que celle-ci voulait y apporter. Des études sont en cours.

M. Martial Doy demande des informations sur une grande déchetterie à Sévaz.

M. Le Syndic informe que le nouveau Conseil n'a pas été approché pour ce projet. Vu que notre déchetterie se situe au milieu du village, une étude avait été faite, et le projet se serait chiffré à CHF 750'000.- et du terrain aurait été nécessaire.

L'assemblée n'a plus de questions.

Remerciements

M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil pour tout le travail accompli, les citoyens pour leur présence active, le personnel de l'administration, tous les employés communaux ainsi que les membres des commissions.

M. le Syndic remercie l'assemblée et convie ses participants au verre de l'amitié.

L'assemblée levée à 21h24.

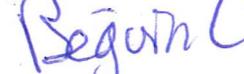
La Secrétaire



K. Lack



Le Syndic



C. Béguin